

Affiché le
Le Maire,
Danielle TRIGATTI

SEANCE DU 3 MAI 2016.

L'an deux mille seize, le 28 du mois d'Avril, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la mairie, le Mardi 3 Mai 2016 à 20h00.

PRESENTS : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mr TURCAUD, Mme BOUSSEAU, Mme RAGOT, Mr CHUPEAU, Mme PAJOU, Mme RAUD.

Absents : Mr MATHONNEAU, Mme SALLÉ, Mme de la TOUR.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2016 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du 31 Mars 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2016-05-01a- TRAVAUX SyDEV – PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION.

Le SyDEV nous a transmis le programme des rénovations à effectuer sur notre éclairage public en 2016. Il est prévu cette année de continuer à remettre aux normes les luminaires. Le coût total sera de 12 500 € HT (14 700 € TTC) avec une subvention SyDEV de 50%. La participation communale finale sur ces travaux sera donc de 6 125 €.

Pour information, 45 000 € ont été prévu sur la ligne budgétaire de l'éclairage, principalement pour le projet d'enfouissement rue du Roc.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux proposés dans le programme annuel pour un coût total qui sera de 12 500 € HT (14 700 € TTC) avec une subvention SyDEV de 50%. La participation communale finale sur ces travaux sera donc de 6 125 €.

2016-05-01b- TRAVAUX SyDEV – REMPLACEMENT D'UN PROJECTEUR A L'EGLISE ST JEAN.

Suite à l'état des lieux de l'éclairage du clocher, un projecteur serait à remplacer. En utilisant l'échafaudage en place pour les travaux du clocher, le coût total du remplacement serait de 636 € HT avec une subvention SyDEV de 50%. La participation communale finale sur ces travaux sera donc de 318 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux pour le remplacement du projecteur de l'Eglise d'un montant de 636 € HT avec une subvention SyDEV de 50%. La participation communale finale sur ces travaux sera donc de 318 €.

2016-04-02 PARTICIPATION SCOLAIRE ECOLE DE STE HERMINE.

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de Ste Hermine concernant la demande de participation financière à la CLIS*. Le coût de la participation est de 565.48 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le paiement de cette participation pour 1 enfant soit 565.48 €.

*Classe d'insertion scolaire.

2016-05-03 CONVENTION ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE.

Madame le Maire explique que le contrôle et l'entretien des poteaux incendies communaux sont réalisés par la SAUR. Le contrat peut être renouvelé par décision expresse pour un an. Le coût est de 39.59 HT par poteaux (pour information 40 sur la commune soit 1 741.96 €). Le renouvellement du dit contrat peut donc être fait pour 1 an soit jusqu'au 10/07/2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat pour 1 an soit jusqu'au 10/07/2017.

2016-04-04 JURY D'ASSISES 2017.

Il convient de tirer au sort 2 noms (1 pour La Caillère et 1 pour St Hilaire du Bois) pour la liste préparatoire des jurés pour l'année 2017. Mme RAGOT Séverine est désignée pour tirer au sort :

Mme HAYRAUD Renée épouse BUTON a été tirée au sort pour Saint Hilaire du Bois.

Melle LEVRAULT Pauline a été tirée au sort pour La Caillère.

2016-04-05 NOUVELLE CARTE INTERCOMMUNALE.

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu le 5 avril 2016 de la préfecture concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. L'arrêté de fusion intercommunale ayant été pris par le préfet le 29 Mars 2016, chaque conseil intercommunal et communal doit émettre son avis.

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour et 2 contre), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'arrêté de projet de périmètre.

2016-04-06 NOMS DE RUES.

Madame le Maire explique que plusieurs noms et adresses sont à définir avec les nouvelles constructions prévues sur la commune.

Tout d'abord, Vendée habitat prévoit la construction d'une résidence de quatre logements sur le lotissement de la Cerisaie. Il demande à la Mairie de choisir un nom pour cette résidence. Madame le Maire propose La résidence de la cerisaie.

Madame le Maire explique que le permis de construire du futur Centre de loisirs est arrivé en mairie et qu'une adresse doit être attribuée. La même question se posera bientôt pour le projet de SPAR et de la BOULANGERIE placé en front de parking dit de la Raffinerie.

Madame le Maire propose de rebaptiser le parking de la raffinerie en Place des Vergers et la rue du lotissement en rue des Vergers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal Décide

De dénommer l'ensemble de quatre logements dans le lotissement de la cerisaie La Résidence de la Cerisaie.

De dénommer le parking donnant sur la rue de la raffinerie : La Place des Vergers, et la rue du lotissement des Vergers : Rue des Vergers.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émis par Mr et Mme MENANTEAU, propriétaires d'un terrain situé derrière l'espace vert communal Place des Vergers, et le proposant à l'achat au prix de 5€ le m². Madame le Maire explique que ce prix est celui auquel les parcelles du lotissement ont été achetées. Elle informe que, grâce à ce terrain une liaison verte pourrait être réalisée avec la place des martyrs. Deux jardins en fond de lotissement n'avaient pas été achetés par la commune, les propriétaires n'étant pas vendeurs à l'époque. Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rencontrer la propriétaire du jardin adjacent pour lui proposer de nouveau l'achat de sa parcelle au même prix.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne autorisation à Mme le Maire de négocier l'achat de ces deux parcelles au prix de 5 € m².

2016-04-07 ACCEPTATION DE DON.

Madame le Maire explique que l'association « amicale culturelle et sportive » qui s'occupait d'une activité de Ping-Pong sur la commune a été dissoute. Les comptes ont été clos et propose le versement sous forme de don des 891.07 € restant à la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'utiliser ce don pour agrémenter l'espace vert situé en bas de la salle municipale, sur la Place des Vergers avec des jeux pour enfants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le don de 891.07 € de « l'amicale culturelle et sportive » et décide d'utiliser ce don pour agrémenter l'espace vert situé en bas de la salle municipale, sur la Place des Vergers avec des jeux pour enfants.

2016-03-18 QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire laisse la parole à Mr Philippe de BEAUSSE concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Celui-ci souhaitait reparler avec le Conseil Municipal de la programmation d'une réunion pour le PCS. Après réflexion, il explique au Conseil Municipal, qu'une seule réunion réunissant le poste de commandement et les bénévoles sera suffisante. Une réunion est donc programmée le Mardi 24 Mai 2016 à 20h00 à la salle derrière la mairie.

Mr Philippe de BEAUSSE explique que le changement du système de ramassage des ordures ménagères est désormais en place. Le retrait des conteneurs collectifs est désormais achevé. Dans le cimetière de Saint Hilaire du Bois un conteneur était à la disposition des gens pour jeter les fleurs naturelles ou artificielles. Après débats, des affiches seront apposées dans le cimetière pour créer un espace de tri des déchets.

Mme Nadège SACRÉ, Directrice de l'école des p'tits marrons, a rappelé à Mme Patricia SALLÉ la demande de la famille RAMBAUD, concernant la plaque commémorative située à l'école. En effet, la famille souhaitait que la plaque soit remplacée et l'inscription Déporté Politique remplacée pour Déporté Résistant. Après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier cette plaque.

Madame le Maire explique que des riverains de l'ancienne salle des fêtes se sont plaints des chats errants.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les conventions de mise à disposition du personnel et des locaux pour la cantine scolaire ne sont pas encore signées. L'association des parents d'élèves ayant fait appel à un cabinet d'avocat pour relecture des conventions qui leur avaient été présentées par la commune. Madame le Maire espère pouvoir finaliser rapidement ce dossier.

Madame le Maire explique que le permis de construire du Centre de Loisirs intercommunal a été déposé et est en cours d'instruction. Les Bâtiments de France ont d'ores et déjà rendu un avis favorable avec des prescriptions.

L'intercommunalité étant dotée du Droit de préemption urbain, Mr BARBARIT souhaite savoir si la Commune serait intéressée pour préempter une maison située Place St Jean. Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès brutal Mr Stéphane SALLÉ, propriétaire et exploitant du Café du Commerce sur la Caillère Saint Hilaire, et demande l'autorisation de commander une gerbe funéraire. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Mr PEAUD informe qu'il sera absent à la cérémonie du 8 Mai. Mr TURCAUD est chargé de la sonorisation.

Mr PICANT montre au Conseil Municipal le choix des tuiles pour le Clocher St Jean. Concernant ce chantier, il explique que le chantier de la charpente aura une semaine de retard dû aux jours fériés. Il propose de faire une cérémonie de bénédiction du nouveau coq avant qu'il soit remonté.

Mr PICANT refait un point sur la chaudière à granulés. Il explique que celle-ci est arrêtée. La société fabricante doit venir pour changer le brûleur.

Mr PICANT informe pour Mme Patricia SALLÉ, absente excusée, que dans le cadre du programme d'embellissement d'EDF et du SyDEV, le transformateur EDF situé sur le parking de l'école a été peint lundi.

La séance est levée à 21h 20.

Le Maire,
Danielle TRIGATTI.